

Passerelle du Millénaire

Neuchâtel

PRESENTATION

La passerelle du Millénaire relie le plateau de la gare de Neuchâtel à la colline du Mail. Inaugurée en été 2013, cette construction est dédiée uniquement aux piétons et aux cyclistes. Elle participe à la promotion du développement durable en favorisant l'utilisation de modes de déplacement doux. Sa réalisation a permis d'améliorer l'accessibilité du nouveau quartier Ecoparc, installé sur les anciennes friches industrielles au sud-est de la gare. La passerelle du Millénaire apporte la touche finale au vaste réaménagement de ce quartier et crée une liaison essentielle entre deux pôles importants de la ville: les collines qui abritent à l'ouest la gare, l'Office fédéral de la statistique, le Conservatoire de musique et la Haute Ecole Arc, et les collines à l'est où se trouvent la Faculté des Sciences de l'Université, l'école secondaire du Mail et son centre sportif. La passerelle est utilisée par les étudiants, arrivant en train, et la population des deux quartiers.



La structure métallique légère et les parapets en verre ont été pensés pour minimiser l'impact visuel et s'intégrer au mieux à la rue qu'elle surplombe d'une quinzaine de mètres. ©Y. André

Passerelle du millénaire

Espaces publics

Neuchâtel



ORIGINE

La décision de réaliser la passerelle du Millénaire est prise en 2011, année des mille ans de la Ville de Neuchâtel. Le Conseil général souhaite un projet majeur pour marquer ce jubilaire. C'est dans cet esprit qu'il accepte le budget qui permet la construction d'un symbole fort pour la Ville. La passerelle permet de relier deux pôles majeurs : la gare et les pôles de formation du Mail. La pose de la première pierre a lieu le 6 décembre 2012 en présence de nombreux élus, personnalités neuchâteloises et habitants des quartiers concernés. La passerelle est inaugurée sept mois plus tard, le 3 juillet 2013. Imaginé par le bureau Bauart, le concept architectural utilise une structure métallique légère pour s'intégrer le plus naturellement possible au site. Ses lignes élancées et obliques rappellent la végétation des pentes de la rue de Gibraltar. Le parapet est construit en verre pour un maximum de discrétion. La passerelle mesure 40 mètres de long. Par rapport au projet initial, sa largeur a passé de 2,7 à 4,2 mètres pour faciliter le croisement des piétons et des cyclistes.

CARACTERISTIQUES

Etat d'avancement :	Exploitation
Début de planification :	01.2011
Fin de planification :	10.2011
Début travaux :	12.2012
Fin travaux :	07.2013
Type de maîtrise foncière :	Privé & Public avant réalisation
Zone d'affectation :	Domaine public
Maîtres de l'ouvrage :	Ville de Neuchâtel
Architecte :	Bauart Architectes et urbanistes SA

Focus

LIAISONS URBAINES ET MOBILITÉ DOUCE
NÉGOCIATIONS AVEC LA POPULATION
POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE



La passerelle de 40m de long est dédiée aux piétons et aux cyclistes. © Y. André

LIAISONS URBAINES ET MOBILITE DOUCE

La passerelle du Millénaire apporte un atout majeur dans un quartier qui connaît un développement urbanistique et démographique important. En reliant l'espace de l'Europe à la colline de Bel-Air, la nouvelle construction favorise les échanges entre quartiers et la mixité sociale. Elle élargit les possibilités de promenade et renforce le réseau d'espaces publics. C'est un aménagement qui contribue au bien-être et à la convivialité en ville. La passerelle participe aussi activement à la promotion de la mobilité douce. Réservée aux piétons et aux cyclistes, elle offre une alternative aux transports publics et à la voiture. Elle évite un dénivelé important et rend le parcours plus agréable et rapide pour les marcheurs et les usagers du vélo.

Grâce à sa faible pente, la passerelle permet également un accès facilité aux personnes à mobilité réduite.



La passerelle lie deux pôles importants de la ville : l'Ouest où se situent la gare, l'Office fédéral de la statistique, le Conservatoire de musique et la Haute-Ecole Arc et l'Est où se trouvent la faculté de science de l'Université de Neuchâtel et l'école secondaire du Mail avec son centre sportif.



Le dialogue constructif établi entre les autorités, les habitants et les propriétaires des terrains concernés, publics comme privés, a abouti à la signature de conventions permettant que la passerelle voie le jour. © Y. André

NEGOCIATIONS AVEC LA POPULATION

Un large processus participatif a permis la réalisation de la passerelle du Millénaire. Animées d'un fort esprit de consensus et de dialogue, les discussions entre autorités, habitants et propriétaires ont finalement abouti à des solutions satisfaisantes pour tous. L'ouvrage repose sur des terrains privés. Trois conventions ont été signées entre les autorités et les propriétaires publics et privés. Les habitants de la copropriété de Belleruche redoutaient de voir les usagers de la passerelle traverser leur terrain. Un chemin de ronde a été construit pour faciliter le passage des piétons et des cyclistes. Un autre consensus a été trouvé : la commune a obtenu que les escaliers privés menant de l'Espace de l'Europe au bas de la rue du Crêt-Taconnet soient accessibles au public. En contrepartie, la Ville s'est engagée à assurer leur entretien.



La politique d'achat adoptée a accordé une importance primordiale à des critères sociaux et environnementaux lors du choix des sociétés mandatées. © Ennio Bettinelli

POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

La passerelle du Millénaire se distingue par une politique d'achat responsable. Lors de l'appel d'offres pour le mandat de construction, la Ville de Neuchâtel a tenu compte des coûts à hauteur de 60% dans les critères d'adjudication. Pour le reste, l'organisation pour l'exécution du marché et l'organisation du soumissionnaire entraient également en ligne de compte (à raison de 30% et 10%). Les entreprises ont dû répondre à un questionnaire fouillé sur leur contribution sociale : nombre d'apprentis formés, cadre de travail, formation des employés, prévoyance sociale et égalité des chances. Elles ont aussi dû expliquer leur contribution environnementale : mesures d'économie d'énergie, politique d'achat préservant l'environnement, limitation des risques d'atteinte à l'environnement. Cette pondération a permis d'éviter de choisir systématiquement l'entreprise la moins chère. Les entreprises respectueuses des principes du développement durable ont vu leurs chances augmenter. Dans certains cas, ce sont elles qui ont remporté le marché. Le budget total de l'ouvrage s'est élevé à 1,55 million de francs. Son financement a été assuré par la Ville de Neuchâtel, l'Université (100'000 francs), la Confédération (300'000 francs), le Département de la gestion du territoire (300'000 francs) et l'Association de soutien au Millénaire (10'000 francs).

